

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du mardi 12 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le douze du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 6 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCAR, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Maxime MARTIN, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Fernande SPIELMANN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration** : Françoise VIPREY donne procuration à Roland MARTIN, Sylvain LAURENT donne procuration à Guillaume NICOD, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

**Excusés** : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Céline BARTHOULOT, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE, Robert VETTER

**Absents** : Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance** : Alexandre MONNET

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 50
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-07-11</b>	<b>Objet : Développement économique – Octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise</b>
---	---

Vu le dossier complet de demande d'aide déposé par le porteur de projet concerné le 13 juin 2022 et déclaré complet par la CCPM,

Vu les critères d'éligibilité énoncés dans le règlement d'intervention approuvé lors du conseil communautaire du 12 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 31 mai 2022,

Vu les différents échanges entre la CCPM et la Région quant à l'éligibilité du dossier du porteur de projet,

Lucienne HEMLER, résidente à Orgeans-Blanchefontaine et assistante juridique de métier, a pour projet de créer 2 meublés de tourisme dans sa propriété actuelle, ouverts 11 mois au moins sur l'année et pouvant accueillir pour l'un six personnes, pour l'autre neuf. Ces 2 gîtes seront séparés par des espaces communs composés d'une salle de jeux, d'une salle de sport et d'un espace sauna. Sa volonté est aussi de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap : un travail a déjà été engagé avec les personnes compétentes du Comité Départemental du Tourisme du Doubs afin de tenir compte du cahier des charges spécifique à la marque Tourisme & Handicap dans le projet.

Coût des travaux : 250 000 € (isolation, cloisonnement, électricité, sanitaire, chauffage)

Coût pour l'aménagement : 70 000 €

La Région peut accompagner ce projet à hauteur de 30 000 €. Si la CCPM applique 5% de cette subvention, 1 500 € CCPM pourraient être attribués et ainsi déclencher l'aide régionale.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'ATTRIBUER à Lucienne HEMLER, représentante de la société LUBERLUGITES, une aide de 1 500 € dans le cadre de son projet de création de gîtes dans la commune de Orgeans-Blanchefontaine sous réserve de l'éligibilité du projet à l'aide régionale,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0